

61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme

**Proposition d'attribution d'une subvention et  
d'approbation d'un projet de convention financière pour  
2020 à conclure entre le Département et l'ADEUS**

*CP/2020/143*

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

**Services associés :**

J3 - Collèges

A8 - Direction Générale Adjointe Stratégie Territoriale et Partenariale

L630 - Service Développement, Europe, et Transfrontalier

M220 - Service des projets d'infrastructures

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver le projet de programme de travail partenarial 2020 de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), et afin de mettre ce programme en œuvre, de lui attribuer une subvention de 312 000 € pour l'année 2020.

Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS pour l'année 2020.

Le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région, plusieurs autres collectivités locales et EPCI sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et de mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire, d'alimenter la vision départementale de l'aménagement du territoire et de replacer les politiques publiques et les partenariats du Département dans un contexte plus large.

Le programme de travail partenarial comprend également des évènements et des plateformes techniques d'échanges sur les questions d'actualité et les évolutions réglementaires, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires (mobilité, transition énergétique, cohésion sociale...) à travers le prisme de la résilience des territoires et de la responsabilité sociale.

En conformité avec le Code de l'urbanisme, notamment son article L.132-6, et au vu de

l'article 3 des statuts de l'ADEUS précisant son objet, le Département est membre de cette agence d'ingénierie partenariale, l'ADEUS intervenant dans plusieurs champs de compétences du Département.

Lors de sa séance du 21 janvier 2020, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial pour 2020 par des études s'inscrivant dans quatre axes de travail complémentaires.

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS propose de réaliser en 2020 des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier, pour alimenter ses stratégies et politiques publiques en matière d'habitat, de logement et d'hébergement des personnes défavorisées, de collèges, de transfrontalier, de mobilité et de transition énergétique.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le projet de programme de travail partenarial pour 2020, annexé au présent rapport, ainsi que l'octroi d'une subvention de 312 000 €.

Le montant de la subvention pour 2019 était de 336 000 € (dont 24 000 € pour solde de la contribution à la démarche « Grenelle des mobilités »).

Les modalités d'attribution du soutien financier du Département prennent en compte les effets induits par l'état d'urgence sanitaire (Covid-19), en prévoyant un décalage possible dans le temps de l'achèvement de certaines actions ou productions.

Le financement du programme de travail partenarial 2020, assuré d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales, s'élève pour les principaux contributeurs (Eurométropole de Strasbourg, Etat, Département du Bas-Rhin et Région) à 3 876 193 €, pour un budget prévisionnel de l'ADEUS d'un montant de 4 750 971 € pour l'année 2020.

La subvention annuelle attendue du Département, soit 312 000€ correspond à 6,9 % du total des subventions escomptées.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
28887	65-6574-71	312 000,00 €	312 000,00 €	312 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve le projet de programme de travail partenarial pour 2020 de l'Agence de développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), annexé à la présente délibération ;*
- *décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2020, pour la*

- mise en œuvre de ce programme ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière pour 2020 à conclure avec l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;*
  - *autorise son Président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY